

## NOTE D'INFORMATION

### Gréolières

#### Utilisation du point d'apport volontaire Rue de la FAISSE

Mesdames, messieurs,

La Communauté D'Agglomération de Sophia Antipolis et la Mairie de Gréolières ont récemment réalisé **Rue de la Faisse**, en lieu et place d'un point de regroupement de bacs à roulettes, des travaux pour permettre l'enfouissement des colonnes semi-enterrées pour recevoir les ordures ménagères, de tri-sélectif des emballages et de verre.

Ces dispositions ont été prises afin d'améliorer la salubrité, augmenter les volumes de stockage et contribuer à l'embellissement du quartier.

Ces bacs à roulettes destinés au recueil des déchets ménagers, de tri-sélectif des emballages ainsi que la colonne aérienne pour le verre seront donc supprimés au profit de ces nouveaux équipements.

Ainsi, ces nouveaux dispositifs enterrés de grosse capacité sont maintenant opérationnels et peuvent recevoir des flux de déchets différents dont voici la description :

Type	Flux ou déchets	Recommandations	Dispositifs et ouvertures	Accès
Borne semi-enterrée	<b>Ordures ménagères</b>	Sacs fermés de 100 litres maximum	Ouverture du couvercle	Accès libre
Borne semi-enterrée	<b>Verre</b>	Uniquement du verre (alimentaire) Pas de faïence ou porcelaine	Introduction du verre par l'opercule rond	Accès libre
Borne semi-enterrée	<b>Tri sélectif Emballages Multi matériaux</b>	Emballages plastiques, métalliques et petits cartons pliés	Introduction des emballages par l'opercule rectangulaire	Accès libre

Afin de maintenir ces équipements dans un bon état et de disposer d'un environnement agréable, il vous est rappelé que les déchets ne doivent pas être déposés en vrac au sol, que les recommandations

faites ci-dessus pour chaque flux doivent être respectées et qu'il est également strictement interdit de déposer des encombrants de tout type aux abords sous peine de verbalisation.

**Pour rappel :**

**En général :** Pour toutes informations complémentaires sur la gestion des déchets vous trouverez toutes les informations utiles sur la gestion des déchets sur notre site internet ou celui du syndicat de traitement des déchets UNIVALOM :

Site internet ENVINET : <https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets>

Site internet UNIVALOM : <https://univalom.fr/>

**Objets encombrants :** Les objets encombrants doivent être apportés en déchetterie, être réparés, donnés ou faire l'objet d'une prise de RDV préalable en contactant notre service du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ou en prenant un RDV en ligne

Toutes les informations sont disponibles sur site internet : <https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets/gestion-de-mes-encombrants>

Nous vous remercions par avance pour la bonne prise en compte de ces recommandations et vous prions d'agréer Mesdames, Messieurs l'expression de nos sentiments les meilleurs

La Direction Envinet